La grammaire comparée : science philologique et linguistique

Autor(en): **Sandoz, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-870882

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA GRAMMAIRE COMPARÉE: SCIENCE PHILOLOGIQUE ET LINGUISTIQUE

En guise d'avant-propos, je remercie tout d'abord l'Etat de Vaud, auquel je dois l'honneur d'enseigner à l'Université de Lausanne. Mes remerciements s'adressent aussi aux autorités universitaires, qui ont bien voulu m'accorder leur confiance. Ensuite, je tiens à dire toute ma gratitude à mes maîtres. Grande est ma dette envers le regretté Emile Benveniste, naguère professeur au Collège de France, et envers M. Georges Redard, professeur à l'Université de Berne. Enfin, mes collègues de la Faculté des lettres, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier — comme André Rivier, dont je garde un souvenir ému — ont droit à toute ma reconnaissance pour leur soutien à la cause de la grammaire comparée.

La grammaire comparée a pour tâche de retracer l'histoire d'une famille de langues et de reconnaître avec exactitude les relations de parenté existant entre ces langues. Dans notre champ d'étude — le groupe linguistique indo-européen — il existe, par une chance rare, des textes fort anciens. En hittite et en grec, par exemple, les débuts de la tradition écrite remontent au IIe millénaire avant J.-C. Les premiers témoins des littératures indo-iranienne et latine sont aussi de beaucoup antérieurs à l'ère chrétienne. C'est là une circonstance favorable, car les ressemblances sont nombreuses et les concordances exactes entre les états anciens des langues parentes, mais avec le temps les rapports s'estompent et, les changements étant cumulatifs, les différences s'accusent de plus en plus. Dès lors se comprend l'intérêt du comparatiste pour des variétés linguistiques archaïques. La reconstruction du prototype s'appuie sur la comparaison du sanskrit védique, du grec homérique, du latin, du vieux germanique, du vieux slave, etc. Si les langues modernes interviennent, c'est au titre de pièces complémentaires du dossier, surtout là où la documentation antique se révèle déficiente. L'étude des dialectes actuels de l'Iran, par exemple, supplée dans une certaine mesure à la pauvreté des corpus vieux perse et avestique. En règle générale,

---

Leçon inaugurale prononcée à la Faculté des lettres, le 7 mai 1981.

cependant, l'objet d'étude de la grammaire comparée se présente sous la forme de documents écrits d'époque ancienne: inscriptions et textes littéraires. Ces matériaux appellent une critique. Les conditions mêmes de la transmission des œuvres antiques et médiévales, à travers une série de copies manuscrites, sont la source d'innombrables erreurs. Le moindre passage d'un texte ancien se présente souvent dans plusieurs versions. Un manuscrit renferme, dans des proportions variables, des éléments authentiques et des formes fautives. Séparer le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire — en termes savants — choisir la bonne *leçon*, est une tâche de la philologie. Mais, comme ce travail préalable détermine toute la recherche ultérieure, le comparatiste s'y intéresse à bon droit. Au-delà du texte des éditeurs, qui n'est pas intangible, son attention se porte sur les variantes de l'apparat critique. Si, comme il arrive parfois, une leçon condamnée par le philologue trouve grâce devant le linguiste, la confrontation des arguments devient nécessaire et la collaboration interdisciplinaire s'instaure. Des variantes textuelles ont-elles des chances égales au point de vue philologique, les critères de la linguistique comparative lèvent quelquefois l'incertitude. Le plus souvent, toutefois, les principes de la critique verbale permettent un choix clair entre les formes concurrentes. La contribution du comparatiste intéresse alors la justification historique et étymologique des faits. On le voit, la grammaire comparée est une «science philologique» à plusieurs titres: 1° son objet d'étude se trouve dans des textes; 2° elle a prise sur les problèmes de la critique verbale; 3° elle tente une explication des faits établis par le philologue.

Demandons-nous, maintenant, pourquoi la grammaire comparée se définit également comme science linguistique. C'est que par les textes la discipline se propose l'analyse et la comparaison des langues anciennes comme systèmes de signes. Fort des résultats de la linguistique générale, le comparatiste attribue aujourd'hui beaucoup d'importance aux relations et aux combinaisons des unités. Les rapports associatifs à l'intérieur d'une langue constituent ce qu'on appelle l'axe paradigmatique, tandis que l'arrangement des signes dans le discours relève de l'axe syntagmatique. Sans une définition exacte de la place et de la fonction des éléments dans leur propre système, les rapprochements de langue à langue n'ont pas de pertinence. Ainsi, l'identité formelle entre gr. *ᾱ̆rá* f. «la prière» et lat. *āra* f. «l'autel» n'est pas significative, car la consonne *-r-* entre voyelles n'a pas le même statut phonologique dans les deux langues. En latin, *-r-* intervocalique

n'est souvent qu'une variante combinatoire de *s*. Comparer *gerō* et *gestus*, *ūrō* et *ustus*, *maereō* et *maestus*. En dehors de quelques exceptions, toutes justifiables, *s* ne se présente pas entre deux éléments vocaliques; *r* en tient lieu très régulièrement. Rien de tel en grec, où *r* et *s* n'entretiennent pas de relations particulières. Dans le présent exemple, l'accord formel entre le grec *ārá* et le latin *āra* s'avère superficiel et fortuit. En effet, l'osco-ombrien *āsa* prouve la présence d'une ancienne sifflante dans le nom italique de l'autel. En revanche, l'*r* intérieur du nom grec de la prière est originel. Il y a donc, en définitive, deux mots distincts et irréductibles à l'unité tant au point de vue de la forme que du sens. Cette conclusion s'appuie sur l'examen de la distribution des phonèmes dans les systèmes respectifs. La position et le rôle des éléments au sein d'une structure méritent une égale attention dans le domaine de la morphologie ou formation des mots. Soit le suffixe latin *-tor* d'une classe de noms d'agent (type *orator*, *genitor*, *quaestor*). Ce morphème se retrouve sans aucun doute en grec dans des dérivés comme *mnēstōr* «qui se souvient», *genétōr* «qui a engendré», *hístōr* «qui sait». La parenté ressort d'ailleurs de la correspondance complète lat. *genitor*: gr. *genétōr*. De plus, au vocalisme radical près, le latin *dator* s'accorde avec le grec *dōtōr* «celui qui donne». Pourtant, le comparatiste n'oubliera pas la différence de statut des éléments dans leur champ suffixal respectif. En grec, *dōtōr* coexiste avec *dotḗr* et *genétōr* avec *genetḗr*, alors que le latin n'a chaque fois qu'une seule forme. Il en résulte évidemment un écart en ce qui concerne la valeur des morphèmes comparés. Ce type d'observation, fondamental en grammaire comparée, montre bien l'appartenance de certains aspects de nos études aux «sciences linguistiques».

Tout considéré, la méthode du comparatiste est donc philologico-linguistique. En voici une application. Les origines du subjonctif latin en *-ā-* posent un problème intéressant, ni trop particulier, ni trop général. Bien connues et très fréquentes, les formes se répartissent dans les conjugaisons traditionnelles à l'exception de la première. On a les modèles suivants: *moneam*, *legam*, *capiam*, *audiam*. En outre, *-ā-* entre dans *eram* et dans les imparfaits en *-bam*, ainsi que dans les dénominatifs en *-āre*. Enfin, hors du latin, des subjonctifs en *-ā-* se rencontrent en osco-ombrien et en celtique, tandis que des prétérits en *-ā-* apparaissent en balto-slave. Cette situation complexe soulève d'emblée la question des rapports entre les différents emplois du morphème. A supposer qu'au point de vue étymologique les subjonctifs et les

imparfaits en *-ā-* se ramènent à l'unité, la priorité appartient-elle à la fonction modale ou à la fonction temporelle? Là-dessus les opinions sont partagées. A notre avis, les indications les plus précises sur l'histoire du morphème se trouvent dans un petit groupe de formes anomales, à savoir: *fuam*, *fuās*, *fuat*; *duās*; *tagam* et, avec préverbe, *attigās*, *attigat*, *attigātis*; *tulat* et, avec préverbe, *attulat*; *aduenat*, *ēuenat*, *ēuenant*, *peruenat*, *peruenant*. La rareté même de ces subjonctifs invite à une vérification dans les textes. La série *fuam*, *fuās*, *fuat* est sûre, même si les manuscrits ne sont pas toujours unanimes. Chez Plaute, *Bacchides* 156, par exemple, la tradition se partage entre *fuam* et *suam*[1]. Comme la forme à *s-* initial ne donne pas de sens à la phrase, les éditeurs optent sans hésitation pour *fuam*. La variante fautive s'explique d'ailleurs facilement par une confusion de lettres dans l'écriture minuscule. Cf. *fit* vis-à-vis de *sit*, *Casina* 404. De même, la 3e personne *fuat* n'est pas douteuse, en dépit d'échanges assez fréquents avec *fiat* dans les manuscrits. La forme plautinienne *duās* est donnée par toute la tradition manuscrite au vers 239 de l'*Aulularia*, par une partie seulement au vers 401 du *Mercator*. En ce qui concerne *attigās*, *attigat*, *attigātis*, le désaccord le plus complet règne dans nos sources. Au vers 445 des *Bacchides*, en face du subjonctif normalisé *adtingas* — c'est la leçon des manuscrits — la *lectio difficilior attigas* se trouve chez Nonius, dans la tradition indirecte[2]. Dans l'*Epidicus*, vers 723, la forme avec *n* est attestée une fois, contre deux témoignages de la variante courte[3]. Ces discordances se répètent ailleurs encore[4], mais n'embarrassent pas vraiment le philologue. En effet, le critère de la métrique, le principe de la *lectio difficilior* et le jugement explicite des grammairiens anciens[5] plaident suffisamment pour de vieux subjonctifs formellement indépendants de l'indicatif. Des documents épigraphiques vont dans le même sens. Ainsi, *atigas* figure dans une inscription antérieure à 220 av. J.-C.[6]. Cent ans plus tard, la *Lex Acilia de repetundis* renferme *attigat* à la ligne 10, mais *at(t)ingat* en 20, 24 et 25[7]. — Les formes *tulat* et *attulat* de notre dossier apparaissent chez Accius[8] et Pacuvius[9] respectivement. Comme il s'agit de fragments cités par des grammairiens précisément pour illustrer nos formes verbales aberrantes, l'authenticité de celles-ci n'est pas en cause. Reste l'examen philologique de *-uenat* et *-uenant*. Ces formes, attribuées à Plaute, sont des conjectures dans tous les passages[10], sauf dans le *Trinummus* 93, où le manuscrit *B* a *peruenat* pour *peruenant*, en face de *perueniant* de *A* et *perueniat* de *CD*. Voilà, en gros, la situation au niveau des textes. Malgré une

certaine incertitude, surtout dans le cas du subjonctif de *ueniō*, le linguiste dispose de points d'appui solides. On ne saurait révoquer en doute des formes comme *duās*, *attigat*, *attulat*. Il y a donc bel et bien une formation de subjonctifs d'un type très particulier. Quelle en est l'histoire? C'est à la grammaire comparée de répondre.

Les faits les plus utiles sont *tulat* et *attulat*. La voyelle radicale *u*, parfaitement attendue dans *attulat*, semble analogique dans la forme simple. Quoi qu'il en soit, le vocalisme mis à part, ce subjonctif se distingue par la présence d'un seul *-l-* en face de la géminée de *tollō*. A en juger par l'irlandais *tlenaid* «il enlève», les deux *l* de l'indicatif s'expliquent par l'assimilation du groupe *-ln-*: *tollō* remonte à **tolnō* et se range ainsi avec *sternō*. En dernière analyse, le subjonctif se caractérise donc par l'absence de l'élément *-n-*, indirectement attesté à l'indicatif. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'écart entre *attigat* et *attingō* intéresse aussi la consonne *n*. Ce morphème, appelé infixe nasal, était originellement réservé à l'indicatif présent. On en a peut-être un témoignage complémentaire dans les formes archaïques du verbe «donner». En face de *duās*, vieux subjonctif en *-ā-*, le latin préclassique a une 3e personne pl. de l'indicatif *danunt* «ils donnent», avec *-n-*. Les choses se présentent autrement dans le cas de *-uenat* vis-à-vis de *ueniō*. La nasale fait naturellement partie du radical, comme dans le grec *baínō*. L'opposition joue ici sur le suffixe *-i-*(**-ye-/-yo-*): l'indicatif repose sur *ueni-*, l'ancien subjonctif sur *uen-*. En fin de compte, qu'il s'agisse de l'infixe *-n-* ou du suffixe *-i-*, l'élément ajouté apparaît toujours au présent, mais à l'exclusion du subjonctif. Le constat est donc tout à fait clair: la structure du subjonctif est la plus élémentaire. Cela se confirme pleinement par la comparaison. A l'augment près, lat. *tulam* recouvre exactement l'aoriste *étlān* «j'ai supporté» du grec dorien. Le sens ancien de la racine est «porter»[11]. Au point de vue formel, *étlān* se définit comme un aoriste radical. La voyelle *-ā-* n'y représente pas un morphème d'aoriste, mais fait partie intégrante de la racine. C'est ce qu'indique, d'une part, l'apparition de *ā* en dehors de l'aoriste: par exemple dans dor. *tlā́-thumos* «au cœur endurant» (Pindare) et dans *polú-tlās* «qui a beaucoup enduré» (Homère); d'autre part, *étlān* a la même structure qu'une forme comme *égnōn* «j'ai reconnu», où l'élément prédésinentiel est *-ō-*. Le grec ne connaît pas de suffixe *-ā-* à l'aoriste. D'ailleurs, dans *étlān* la voyelle longue se trouve en rapport étymologique avec la brève finale de *tălă-*, attesté notamment dans l'aoriste plus récent *etá-*

lassa. Cf., en composition, *tala-kárdios* «au cœur endurant» (Hésiode). Enfin, la forme *tela-* se rencontre dans *telássai*, glosé par *tolmêsai*, *tlênai* chez le lexicographe Hesychius. Entre *tlā-*, *tala-* et *tela-* les rapports s'éclairent par référence à la théorie benvenistienne de la racine[12]. La racine admet deux états, définis par la forme de ses éléments constitutifs. Soit, par exemple, le schéma consonantique **dyw-*. L'état I ou thème I de racine s'obtient par l'insertion de *e* entre *d* et *y*: donc **déyw-* (**déiw-*). L'état II se réalise par un déplacement de la voyelle entre *y* et *w*: donc **dyéw-* (**dyéu-*). De la structure I relève le vieux latin *deiuos* (> class. *deus*), tandis que II fournit le modèle du grec *Zeús*. — Le dernier élément de la racine peut être une consonne laryngale. Ce phonème disparaît comme tel dans les langues historiques à l'exception du hittite. Sa restitution en indo-européen se fonde essentiellement sur l'observation de régularités morphologiques. On postule, par exemple, une racine **kérH-* «mélanger». La laryngale tombe et ne laisse pas de trace devant une voyelle. D'où le subjonctif homérique *kérōntai*[13]. En revanche, une vocalisation se produit entre consonnes: c'est le type gr. *kerásai* (infinitif aoriste). Dans l'état II de la racine, la laryngale suit immédiatement la voyelle *e*. La structure est alors **kréH-*, reflétée en grec par *krâsis* «mélange». L'élimination de la consonne a donc pour effet l'allongement et la modification du timbre de la voyelle précédente. Or, des traitements tout à fait parallèles expliquent les représentants d'une racine **télH-* «porter, supporter; soulever». L'état I rend compte de gr. *tela-* dans le *telássai* d'Hesychius, tandis que l'état II (**tléH-*) fournit *tlā-*, avec voyelle longue, reconnu dans gr. *étlān* et dans lat. *tulā-*.

En conclusion, la forme *tulam* repose directement sur la racine et ne comporte pas de suffixe *-ā-* de subjonctif. Ce n'est que secondairement et par une réinterprétation de la forme que cet élément est devenu une caractéristique modale et a été étendu analogiquement à d'autres formes. Quant à la valeur ancienne de *tulam*, elle peut être inférée des conditions d'emploi à date historique. En tout état de cause, le rapprochement avec le grec *étlān* n'impose nullement la reconnaissance d'une valeur aoristique, car l'état II de la racine se rencontre aussi au présent, et en particulier dans le type à nasale. Or, comme on l'a vu, *tollō* vient de **tolnō*, avec un *-n-* intérieur, et **tolnō* procède à son tour d'une forme athématique **tḷnā-mi*. Parmi les indices formels, les désinences retiennent également l'attention. D'après le témoignage de l'osque et de l'ombrien, la forme modale en *-ā-* de l'italique com-

portait les désinences secondaires.[14] Le comparatiste songe alors à une catégorie du sanskrit védique: l'injonctif. Ce mode, en relation d'opposition avec l'indicatif, le subjonctif et l'optatif, s'emploie notamment dans des phrases prohibitives. Le fait est notable, car le latin recourt au type *tulam* précisément dans des expressions de la prohibition. Les vieux auteurs ont *nē fuās*, *nē attigās*, à côté de *caue fuās*, etc. Le critère syntaxique corrobore donc le critère morphologique. Du même coup, la définition linguistique du type dans le cadre de la grammaire indo-européenne appuie les faits latins et confirme les résultats de la réflexion philologique.[15]

Claude SANDOZ.

NOTES

[1] fuam *BD*^{2}: suam *CD*^{1}.

[2] attigas *Nonius* 75: adtingas *BC* attin- *D*.

[3] attigas *E*^{3}: atticas *BE*^{1} attingas *J*.

[4] Plaute, *Most*. 468: attigatis *Scioppius ex Diomede*: atigate *B*^{1}*CD* attingite *B*^{2}. Cf. *Persa* 816: attigas *CD*^{1}: attingas *BD*^{2}.

[5] Au témoignage de Nonius s'ajoute celui de Diomède (*Grammatici Latini* II, 382, 14).

[6] CIL I^2 499: *Ne atigas; non sum tua, M. sum.*

[7] CIL I^2 583 (122 av. J.-C.).

[8] Accius 102 (2e éd. Ribbeck).

[9] Pacuvius 228 (2e éd. Ribbeck).

[10] *Curc*. 39, *Epid*. 321, *Pseud*. 1030, *Rud*. 626.

[11] Voir A. Ernout - A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*^{4}, Paris 1967, s.v. *tollō*. Au dossier appartiennent aussi vénète *tole.r.* (Làgole, 10 X) et *tola.r.* (Gurina, hapax). La dernière forme, la plus voisine du latin *tulat*, se rattacherait à l'indicatif, avec le sens de «dedicates», selon Edith F. Claflin, *Venetic* tolar, *Old Irish* canar, *and the Indo-European injunctive*: Language 12, 1936, 23-34. Plus récemment, M. Lejeune, au terme d'un examen minutieux, conclut dans le même sens: «Faute de pouvoir étayer phonétiquement... un *tola-* < **t°lā-* à mettre en parallèle avec le **tlā-* de l'aoriste grec ἔτλᾱν, l'explication la moins improbable de l'hapax *tola.r.* de Gurina est d'y voir un présent de même structure que lat. *domāre* (de **demə$_2$/dmā-*)» (*Manuel de la langue vénète*, Heidelberg 1974, 82). Selon nous, cependant, la fonction d'indicatif présent ne condamne pas l'explication du terme par une ancienne forme d'injonctif: cf. lat. *sum* «je suis» (ind. prés.) < **s-om* (inj. à désinence secondaire).

[12] Voir E. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris 1935, réimpr. 1962, pp. 147-173.

[13] La forme attendue, **kérontai*, n'est pas attestée. Voir P. Chantraine, *Grammaire homérique* I, Paris 1948, p. 457.

[14] En osco-ombrien, la 3e pers. sg. du subjonctif a *-d* et la 3e pl. *-ns*, en regard de *-t* et *-nt* respectivement à l'indicatif. Ex.: osque *kahad* «capiat», *deicans* «dicant» (3e conjugaison) / osque *faamat* «decuriat?», ombr. *furfant* «stabulant?» (1re conjugaison).

[15] Dans un compte rendu de la *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen* de H. Pedersen, A. Meillet (BSL 19, 1914-1915, 93-98) signalait déjà la possibilité d'un rapprochement entre lat. *tulam* et gr. dor. *étlān*, mais n'y voyait qu'une coïncidence non significative: «la ressemblance des deux formes est sans doute fortuite» (p. 97). Plus généralement, le linguiste français rejetait l'hypothèse de l'origine aoristique du subjonctif en *-ā-*. Pour N. Troubetzkoy (*Gedanken über den lateinischen* a-*Konjunktiv*: Festschrift P. Kretschmer, 1926, 267-274) et E. Benveniste (*Prétérit et optatif en indo-européen*: BSL 47, 1951, 11-20), le morphème *-ā-* appartiendrait à l'origine à l'optatif (cf. le cas de lat. *siet*, ancien optatif affecté secondairement à l'expression du subjonctif). J. Safarewicz, au contraire, plaide pour la priorité de la valeur temporelle (*Linguistic Studies*, La Haye 1974, 235-239). Enfin, M. Leumann (*Lateinische Laut- und Formenlehre*[2], Munich 1977, § 425 B), tout en relevant les affinités entre subjonctif et injonctif au plan fonctionnel, en reste à la théorie benvenistienne: «der lat. *ā*-Konjunktiv... steht für den idg. *oi*-Optativ» (*op. cit.*, p. 575). A notre avis, la morphologie historique et la théorie des laryngales rendent pleinement compte de la genèse du type. Les formes verbales en *-ā-* reposent sur une structure radicale athématique de racines dissyllabiques. A *tulā-* s'associent *fuā-* (cf. gr. *phúē*, dor. *phuā́* f.) et *-uenā-* (cf. lat. *aduena* m.). Ce type, muni des désinences secondaires, relevait de l'injonctif.

C. S.